

République Française  
Département Haute-Marne  
**Commune de WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
018

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET GENERAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET GENERAL

Suite à la prise en charge du budget de la ville par la Trésorerie, un déséquilibre a été constaté dans les chapitres globalisés 040 et 042. Ce déséquilibre provient de ce que les prévisions aux comptes 4581 et 4582 (dépenses et recettes d'opérations sous mandat) ont été intégrées au chapitre 040 au lieu du chapitre 041.

En conséquence, sur proposition du Maire, le Conseil décide d'opérer les virements de crédits suivants afin de rétablir l'équilibre :

- En dépenses d'investissement :  
C/4581 au chapitre 040 : - 19 000 €  
C/4581 au chapitre 041 : + 19 000 €
- En recettes d'investissement :  
C/4582 au chapitre 040 : - 19 000 €  
C/4582 au chapitre 041 : + 19 000 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
019

Objet de la délibération
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE

Comme chaque année les coûts de fonctionnement du gymnase ont fait l'objet d'un calcul afin d'arrêter la participation de la Région GRAND-EST pour l'année scolaire 2020-2021, pour l'occupation des deux établissements scolaires relevant de sa compétence.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 82 967.56 €.

Le coût horaire de fonctionnement s'établit à : 82 967.56 € / 4 914 heures = 16.89 €

Le lycée a utilisé le gymnase durant 22 semaines x 25h30 = 561h ; l'EREA durant la même période x 21h00 = 462H00.

La participation pour l'année 2020-2021 s'établit ainsi :

Lycée : 561 x 16.89 = 9 475.29 € ; EREA : 462 x 16.89 = 7 803.18 €.

Le Conseil autorise le Maire à établir les titres de recettes correspondants afin de recouvrer auprès de la Région Grand-Est la somme de 17 278.47 € pour la participation aux frais de fonctionnement du gymnase des deux établissements scolaires dont elle a la compétence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
020

Objet de la délibération
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 5
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la Commission Vie associative, le Conseil municipal décide à la majorité d'attribuer les subventions suivantes :

- ADAF : 300 €
  - AGV : 800 €
  - ADMR : 200 €
  - ASBW : 1 000 €
  - Atelier de théâtre Blaise et Der : 500 €
  - Cyclo loisirs Wasseyen : 500 €
  - Entraide : 1 500 €
  - Elder's care : 1 000 €
  - Espérance Pont-Varin : 1 600 €
  - FCPE : 200 €
  - La Pagaie Wasseyenne : 1 000 €
  - Les Amis de la Blaise : 600 €
  - Wass'Bad : 500 €
  - Prévention routière : 150 €
  - Souvenir Français : 170 €
  - Course de Montier : Prix de Wassy : 150 €
- ainsi qu'une subvention maximum de 1 350 € pour les festivités du 14 juillet

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
**Commune de WASSY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
021

Objet de la délibération
SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 16
Contre : 5
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

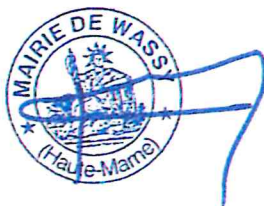
**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE

Sur proposition de la Commission Vie associative, le Conseil décide à la majorité d'attribuer une subvention de 800 € au Comité de Jumelage. Le Maire, en sa qualité de Président du Comité n'a pas pris part à ce vote.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
022

Objet de la délibération
SUBVENTION A L'ECOLE DE DESSIN PERNOT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A la majorité
Pour : 16
Contre : 5
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : SUBVENTION A L'ECOLE DE DESSIN PERNOT

Sur proposition de la Commission Vie associativen le Conseil décide à la majorité d'attribuer une subvention de 200 € à l'Ecole de dessin Perno. Mme Agnès ZUCCALI, en sa qualité de Présidente de l'association avait spécifié dans sa procuration à Mme Janie GAVIER ne pas prendre part à ce vote.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
023

Objet de la délibération
ELECTION D'UN 6EME ADJOINT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	17

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
<b>A la majorité</b> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : ELECTION D'UN 6EME ADJOINT

Tel que délibéré le 23 octobre 2020, le nombre d'adjoints a été fixé à six. Cinq postes étant actuellement pourvus, le Maire propose au Conseil de procéder à l'élection d'un 6<sup>ème</sup> adjoint.

M. Alain RONFARD répond à l'appel à candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sous la présidence de Jean-Alain CHARPENTIER, Maire, chaque conseiller est appelé à voter dans l'ordre alphabétique.

M. BOSSAN Pascal, Mme JOURDAN Carole pour la procuration qu'elle détient de Mme Ophélie BOULANT et pour elle-même, M. MACQUART Christian et M. UTKALA Gilbert déclarent tour à tour ne pas vouloir voter.

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5

- nombre de votants (bulletins déposés) : 17

- nombre de suffrages exprimés : 17

Le dépouillement a donné les résultats suivants : Alain RONFARD : 17 voix

M. MACQUART indique qu'il considère deux bulletins portant la mention "Alain" comme nuls. Le Président du bureau valide ces deux bulletins ayant clairement énoncé avant les opérations de vote que le bulletin devait porter la mention "Alain Ronfard" ou "Alain" et qu'il n'y a par ailleurs aucune ambiguïté sur la désignation du candidat puisqu'aucun autre conseiller ne se nomme Alain.

Alain RONFARD est ainsi désigné 6<sup>ème</sup> adjoint et est immédiatement

installé. Sa délégation portera sur les travaux

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire

JEAN ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
024

Objet de la délibération
MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTIONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 5
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTIONS

Suite à la démission d'un Conseiller municipal délégué et à l'élection d'un 6<sup>ème</sup> adjoint, le Maire propose de modifier les indemnités des élus comme suit :

- l'indemnité des adjoints sera égale à 19.46 % du traitement afférent à l'indice brut terminal

Pour le reste, les délibérations du 2 février 2021 continuent de s'appliquer. Ces indemnités seront versées selon le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER





## Tableau récapitulatif des indemnités des élus

Commune de Wassy

01.07.2022

Elus	Taux	Montants bruts
Maire Jean-Alain CHARPENTIER	44.2 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	1 719.11
1 <sup>ère</sup> adjointe Laurie DAVIGNON	19.46 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	756.87
2 <sup>ème</sup> adjoint Alexandre VIGNON	19.46 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	756.87
3 <sup>ème</sup> adjointe Aurélie REMOND	19.46 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	756.87
4 <sup>ème</sup> adjoint Alexandre LE MORVAN	19.46 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	756.87
5 <sup>ème</sup> adjointe Janie GAVIER	19.46 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	756.87
6 <sup>ème</sup> adjoint Alain RONFARD	19.46 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	756.87
Conseillère municipale déléguée Kelly REUILLE	9.4 % du traitement afférent à l'indice brut terminal	365.60

République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
025

Objet de la délibération
CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du : 01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE

L'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités et leurs groupements, entrera en application le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Celle-ci vient apporter un certain nombre de modifications aux règles actuellement en vigueur. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la publication électronique des actes réglementaires (délibérations et arrêtés, hors actes individuels) et des actes ni réglementaires, ni individuels devient obligatoire.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, c'est le Conseil municipal qui délibère afin de choisir le mode de publicité applicable sur le territoire de la commune. A défaut de délibération, c'est également la règle de la publication électronique sur le site internet de la commune qui s'applique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le mode de publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires, ni individuels de la commune par voie électronique sur le site internet de la ville.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
026

Objet de la délibération
ADHESION AU C.A.U.E.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A la majorité
Pour : 19
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : ADHESION AU C.A.U.E.

Après avoir rappelé les missions du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.), le Maire propose au conseil d'adhérer au CAUE de Haute-Marne pour une durée de 5 ans. La cotisation annuelle est fixée à 35 € + 0.30 € par habitant.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à la majorité de l'adhésion de la commune au CAUE dans les conditions énoncées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
027

Objet de la délibération
MODIFICATION ET OUVERTURE DE POSTES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

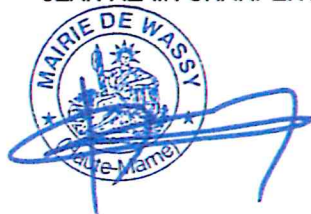
**Objet de la délibération** : MODIFICATION ET OUVERTURE DE POSTES

Sur proposition du Maire , le Conseil municipal décide des modifications de postes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 :

- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23.38/35
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 24/35 et la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 24/35
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française  
Département Haute-Marne  
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2022

Référence
028

Objet de la délibération
REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Date de la convocation
23/06/2022

Date d'affichage
23/06/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier  
Le : 01/07/2022

Et

Publication ou notification du :  
01/07/2022

L'an 2022 et le 30 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

**Présents** : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, GAVIER JANIE, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, REUILLE KELLY, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme ZUCCALI AGNES à Mme GAVIER JANIE ; Mme MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE ; Mme BOULANT OPHELIE à Mme JOURDAN CAROLE ; Mme VIGNON DE MIGUEL CECILE à Mme REUILLE KELLY et M. DUBUC BRUNO à M. VIGNON AMEXANDRE

**Excusée** : RICHALET AUDREY

**A été nommé secrétaire** : M. LE MORVAN ALEXANDRE

**Objet de la délibération** : REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPAL

La filière police municipale est exclue du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) appliqué actuellement à toutes les autres filières de la fonction publique territoriale.

Le régime indemnitaire de la filière police municipale est fixé par décret et prévoit 3 types d'indemnités : l'ISF (Indemnité Spéciale de Fonctions), IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et l'IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de fixer par délibération le régime indemnitaire de la police municipale et ses conditions d'attribution. Il s'agit d'instaurer 2 indemnités :

- ISF : L'Indemnité Spéciale de Fonctions est calculée en appliquant un taux individuel au montant mensuel brut du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension de retraite  
Pour les cadres d'emploi de gardien-brigadier, brigadier et brigadier-chef-principal : le taux maximum individuel est de 20%.
- IAT : A chaque grade correspond un montant de référence annuel indexé sur la valeur du point de la fonction publique, auquel il est possible d'associer un coefficient compris entre 1 et 8.

Les montants annuels de référence sont actuellement ainsi fixés :

Gardien brigadier	469.88 €
Brigadier	475.31 €
Brigadier-chef-principal	495.93 €

Il est précisé que les deux indemnités sont cumulables.

Le régime indemnitaire de la police municipale sera modulable dans les mêmes conditions que le RIFSEEP instauré dans la commune, c'est-à-dire : réduction d'1/30 par jour d'absence, dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence, pour les congés de maladie ordinaire, congés de longue durée, congés de grave maladie, congés pour adoption et paternité et les jours d'autorisation d'absence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/07/2022  
Le Maire  
JEAN-ALAIN CHARPENTIER

